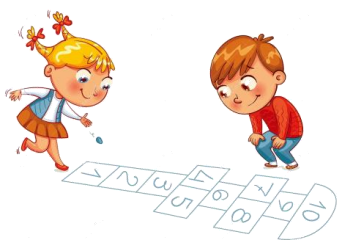


*Plaines de jeux  
communales  
de Frasnes-lez-Anvaing  
Projet pédagogique*



# Projet pédagogique A.S.B.L.Plaines de jeux communales de Frasnes-lez-Anvaing 2020-21-22

Le projet pédagogique est à la disposition de tous les parents sur le site de l'administration communale, lors des inscriptions des enfants et peut être remis sur demande. »



## **1 Objectifs des plaines de jeux communales 2022.**

Les plaines de jeux communales de Frasnes-Lez-Anvaing se déroulent du 04 juillet au 29 juillet 2022 inclus. Elles accueillent les enfants de 3 à 15 ans.

### **1) Pourquoi organisons-nous un centre de vacances ?**

Promouvoir l'intégration sociale de l'enfant tout en respectant les différences physiques, (enfants différents et à mobilité réduite), culturelles et sociales de chacun.

### **2) Qui accueillons-nous ?**

Des enfants de 3 à 15 ans habitant l'entité de Frasnes-lez-Anvaing et les communes limitrophes.

Les plaines de jeux sont aussi accessibles aux enfants à mobilité réduite, handicapés moteurs ou mentaux. Une réunion particulière préalable à l'inscription aura lieu entre les parents, les différents responsables des plaines et les animateurs encadrant l'enfant afin de veiller à établir différentes procédures et adaptations garantissant la sécurité et le bien-être de l'enfant durant son séjour. Chaque cas fera l'objet d'adaptations en fonction de la spécificité de ses besoins. L'organisation des activités sera adaptée si nécessaire et un dialogue journalier aura lieu avec les parents afin de leur communiquer toute information utile ainsi qu'une synthèse du déroulement de la journée écoulée.

### **3) Que souhaitons-nous offrir aux enfants ?**

- un développement de sa personnalité et de son autonomie personnelle.
- de respecter sa propre démarche et son rythme.
- de s'épanouir et se divertir.

La plaine de jeux est aussi un lieu de vie en communauté où l'enfant devra trouver sa place. Il devra aussi y évoluer en se construisant une dimension sociale.

### **4) Sommes –nous en phase avec le décret centres vacances ?**

- Nous préparons et mettons tout en œuvre pour répondre au mieux aux exigences du décret.

## ***2 Les moyens.***

### **1) L'infrastructure**

- Les enfants sont accueillis dans les bâtiments d'une ancienne école rénovée située rue de la Belle Eau n°8 à Frasnes-lez-Buissenal.
- Ce lieu est donc bien adapté pour ce type d'activité, il est composé comme suit :
  - Une salle polyvalente.
  - Un réfectoire et/ou salle polyvalente.
  - Une cuisine.
  - Trois classes.
  - Un coin sanitaire.
  - Un parc sécurisé.
  - Hall sportif situé rue Fauvette n°6 à 5 minutes à pied du site Belle Eau

### **2) L'aménagement de l'infrastructure**

- De plus, en fonction des âges et des groupes, les espaces sont aménagés différemment : disposition des tables, coin bricolage ...
- Les plus petits sont accueillis dans une classe en retrait aménagée avec du matériel adapté, éloignée des activités des plus grands, et disposent d'un local de sieste réservé exclusivement à cet usage et aménagé (couchettes, tentures, ventilateurs, musique douce...). L'espace récréatif alloué aux plus jeunes est distinct de celui des plus grands.

- Cuisine à disponibilité pour les ateliers culinaires.
- 2 plateaux Hall sportif sont aménagés pour les différentes activités sportives prévues pour la plaine.

### **3) Matériel mis à disposition des enfants**

- Matériel bricolages, jeux de sociétés, ballons, salle de sport, piscine ....

### **4) Les activités et temps libre**

- Activités toujours adaptées aux capacités physiques des enfants selon leur groupe d'âge :
- Pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, des activités de psychomotricité, piscine et des jeux sportifs sont organisés dans le but de développer leur esprit de coopération et de solidarité. Un coin jeu avec tapis et coussins est prévu, différents jeux sont disponibles (voitures, coloriage, puzzles ...).
- Pour les enfants âgés de 7 à 15 ans, un partenariat a été mis en place avec des clubs sportifs de la commune de Frasnes-lez-Anvaing. Ces différentes activités sportives sont la natation, le basket ball, le judo, le volley-ball et la gymnastique.
- Différentes activités artistiques seront menées afin de permettre à l'enfant de libérer son potentiel créatif. Les activités proposées seront telles que la décoration des locaux, la réalisation de bricolages, la réalisation de décors et de costumes pour certaines activités....
- Les plaines de jeux contribueront à ouvrir l'enfant au monde associatif et culturel qui l'environne, à lui faire découvrir l'histoire de sa commune, sa richesse, son patrimoine, sa biodiversité et son unicité.
- Chaque groupe est encadré par un moniteur compétent et breveté (éducateur, enseignant, puéricultrice, ...) et par un ou deux aide(s)-moniteur en cours de formation. Ces animateurs sont recrutés parmi le staff de l'année précédente ou les personnes ayant déjà postulé pour ce poste et via des annonces placées dans le magazine communal « la fourmière » et dans les établissements scolaires environnants (écoles d'enseignants, d'éducateurs, d'aspirants nursing...).
- Chaque animateur a fait l'objet d'un entretien préalable à son engagement et dispose d'un certificat de bonnes vie et mœurs vierge et en cours de validité. Ils sont engagés sous contrat de volontariat.

## **5) Les temps d'accueil le matin, les temps de départ**

- Un service garderie est organisé le matin à partir de 7 heures et le soir jusqu'à 18 heures 30 par des ALES.
- 2 moniteurs de chaque groupe accueillent les enfants et parents, prennent les inscriptions et présences à partir de 8 heures
- Les animateurs entretiennent avec chaque enfant une relation de confiance et d'écoute. Ils seront attentifs aux demandes et aux remarques des enfants mais aussi des parents et feront en sorte, dans la mesure du possible, d'adapter, d'améliorer ou de modifier l'accueil, en concertation avec les responsables de la Plaine.
- L'équipe d'animation au complet est présente une demi-heure avant le début des activités pour accueillir chaque enfant et le parent qui l'accompagne, quels que soient leur origine, leur religion, leur milieu social, ce qui permet la mise en confiance ainsi que le contact et l'échange entre le parent et l'animateur.
- Une collation chocolatée ou lait et un yaourt pour les moins de 6 ans.
- Un code couleur est instauré pour différencier les groupes afin que les parents puissent s'adresser directement à l'animateur qui s'occupe de l'enfant.

## **6) L'organisation des repas**

- Avant de passer à table, les animateurs veillent à ce que les enfants se lavent les mains. A cet effet des points d'eau sont mis à leur disposition. Les animateurs mangent à la même table que les enfants en veillant à ce que le repas soit un moment de calme et convivial. Le repas est suivi d'un moment de détente (dessin, lecture, jeux...).
- Les plus petits prennent leur repas en priorité, avant l'arrivée des autres groupes, et ont ensuite la possibilité de faire une sieste dans un local séparé et aménagé à cet effet.

## **7) Les partenaires**

- Le Hall sportif Pays des collines
- Ecole d'immersion d'Anvaing
- La boucherie Vandaele (pour les repas)
- Bibliothèque communale
- La commune de Frasnes-lez-anvaing

## **8) L'environnement local**

- Au sein du Pays des collines, nous proposons à chaque groupe des activités basées sur la sensibilisation et le respect de l'environnement :
- Des promenades-nature afin de découvrir leur environnement proche ;
- Une sensibilisation à la propreté de son quartier ;
- Tri des déchets ;
- Mise en place sur le site de poubelles avec logo fabriqué par les enfants : papier, canettes;
  
- Cette sensibilisation au respect de l'environnement sera exercée au quotidien de façon à garantir l'acquisition d'habitudes écologiques qui pourront être exercées par l'enfant en dehors des plaines.

## **9) L'esprit vacances**

- Organisation par les moniteurs et aides-moniteurs d'activités d'expression, de création, artistiques adaptées aux âges des enfants comme le chant, la musique, les contes, les bricolages...
- Organisation d'activités aux alentours du site pour permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche et les curiosités locales. Ces activités peuvent être : visite de l'asinerie, aux musées, dans des fermes... ainsi que des journées d'excursion organisées pendant le mois de la plaine.
- Les temps de jeux à l'extérieur sont privilégiés et plus nombreux que les années précédentes.
- Moments pendant lesquels les enfants ont le choix de leurs activités ou le choix de « ne rien faire ».

## **3. Les enfants.**

### **1) L'organisation des groupes**

- Les enfants que nous accueillons sont âgés entre 3 et 15 ans. Afin que chacun d'entre eux bénéficie d'un accueil de qualité, ils sont répartis en groupe en fonction de leur âge.
  
- Les aristochats : de 3 à 4 ans.
- Les schtroumpfs : de 5 à 6 ans.
- Les snoopys : de 7 à 8 ans.
- Les spirous : de 9 à 10 ans.
- Les tuniques bleues : de 11 à 12 ans.
- Les maxi's : de 13 à 15 ans.

## **2) La participation des enfants**

- Chaque groupe est encadré par un moniteur et un ou deux aide(s)-moniteur. Les programmes d'activités sont adaptés aux spécificités et aux demandes des enfants. Ils visent à apprendre aux enfants à mieux se connaître, à communiquer entre eux, à vivre en groupe harmonieusement, mais aussi à avoir confiance en eux et à développer leur autonomie.
- Les parents ont la possibilité de prendre connaissance du programme des activités de la semaine. En fin de chaque semaine, le staff évaluera l'ensemble des activités menées.

## **3) L'évaluation avec les enfants**

- Les animateurs entretiennent avec chaque enfant une relation de confiance et d'écoute. Ils seront attentifs aux demandes et aux remarques des enfants mais aussi des parents et feront en sorte, dans la mesure du possible, d'adapter, d'améliorer ou de modifier l'accueil, en concertation avec les responsables de la Plaine.

## **4) Les règles de vie**

- Les jeux d'équipes et les journées intergroupes aident l'enfant à prendre conscience des règles de vie en groupe mais il apprend aussi à les respecter et à les transmettre.
- Tous les enfants ont des droits et devoirs.
- Au travers des différents thèmes, découverte d'autres cultures qu'elles soient réelles ou imaginaires.
- Tournantes pour les vaisselles du midi et pour la remise en ordre du réfectoire.
- Collaboration des enfants dans la réalisation des activités.

## **5) Le respect des rythmes**

- Les différentes activités comme les jeux en équipes, le sport, ont pour but de développer l'esprit de coopération et de solidarité de l'enfant.
- La plaine de jeux est aussi un lieu de rassemblement et de rencontre d'enfants d'horizons, d'âges et mobilités différents.
- Les enfants développent le respect et l'acceptation de l'autre dans sa « différence », le tout dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

## **6) L'accueil des enfants à besoins spécifiques**

- Les plaines de jeux sont aussi accessibles aux enfants à mobilité réduite, handicapés moteurs ou mentaux. Une réunion particulière

préalable à l'inscription aura lieu entre les parents, les différents responsables des plaines et les animateurs encadrant l'enfant afin de veiller à établir différentes procédures et adaptations garantissant la sécurité et le bien-être de l'enfant durant son séjour. Chaque cas fera l'objet d'adaptations en fonction de la spécificité de ses besoins. L'organisation des activités sera adaptée si nécessaire et un dialogue journalier aura lieu avec les parents afin de leur communiquer toute information utile ainsi qu'une synthèse du déroulement de la journée écoulée.

## **7) Les relations avec les parents**

- Les Plaines de jeux développent au maximum une relation avec les parents, ce qui permet une complémentarité entre les différents lieux de vie. Cette communication est accentuée dans le groupe des plus petits par un échange verbal ou écrit visant à informer les parents des événements survenus à la plaine et concernant le groupe mais également l'enfant lui-même.

## **4. L'encadrement.**

### **1) Le recrutement du coordinateur et des animateurs**

- Chaque groupe est encadré par un moniteur compétent et breveté (éducateur, enseignant, puéricultrice, ...) et par un ou deux aide(s)-moniteur en cours de formation. Ces animateurs sont recrutés parmi le staff de l'année précédente ou les personnes ayant déjà postulé à ce poste et via des annonces placées dans le magazine communal « la fourmilière » et dans les établissements scolaires environnants (écoles d'enseignants, d'éducateurs, d'aspirants nursing...). Chaque animateur a fait l'objet d'un entretien préalable à son engagement et dispose d'un certificat de bonnes vie et mœurs vierge et en cours de validité.
- Les moniteurs encadrant les enfants de moins de 6 ans sont obligatoirement titulaires d'un diplôme de nursing ou d'institut maternel, les aides-moniteurs sont en cours de formation ou disposent d'une expérience significative avec ce type de public.
- Des réunions d'évaluation des animateurs sont également prévues en fin de chaque semaine, en présence du chef de plaines et des différents intervenants (chauffeurs, personnel d'entretien et de cantine, animateurs sportifs, responsables...).
- Les animateurs réservistes seront tenus informés du projet pédagogique, du règlement d'ordre intérieur, du programme spécifique de leur groupe et de toute information utile lors de leur engagement par le responsable de plaines.



## **2) La préparation de l'accueil**

- Des réunions de préparation sont programmées pour permettre aux équipes d'animation d'apprendre à se connaître, d'échanger leurs idées et d'organiser ensemble des activités qui relaient le projet pédagogique sur le terrain et veillent à l'épanouissement des enfants.

## **3) Connaissance du projet d'accueil**

- La lecture du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur réalisés par le chef de plaine et un responsable du pouvoir organisateur s'effectue lors de la première réunion d'organisation des plaines et une copie leur est donnée. Chaque animateur déclare à cette occasion avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur. La signature du contrat marque l'accord de l'animateur à l'application de ces 2 documents. Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont visibles sur le site internet de la commune et mis à disposition des parents dans la salle d'accueil de la plaine.

## **4) L'accompagnement de terrain**

- Les plaines de jeux seront l'occasion d'expérimenter la vie communautaire et les règles qui en découlent. Les enfants seront amenés à découvrir leurs droits et leurs devoirs et à élaborer des règles de vie cohérentes et indispensables au maintien de ces droits et devoirs.
- Les jeux d'équipes et les journées intergroupes aident l'enfant à prendre conscience des règles de vie en groupe mais il apprend aussi à les respecter et à les transmettre.
- Tous les enfants ont des droits et devoirs.
- Au travers des différents thèmes, découverte d'autres cultures qu'elles soient réelles ou imaginaires.
- L'équipe d'encadrement et les responsables veilleront à entretenir des relations saines et équilibrées avec les enfants.
- Lors des sorties, les enfants portent un signe distinctif permettant à quiconque de contacter le chef de plaine en cas de nécessité.

## **5) L'évaluation**

- Des réunions d'évaluation des animateurs sont prévues en fin de chaque semaine, en présence du chef de plaines du pouvoir organisateur et des différents intervenants (chauffeurs, personnel d'entretien et de cantine, animateurs sportifs, responsables...)
- Si le règlement n'est pas appliqué par un intervenant et si nécessaire une réunion peut-être programmée le jour même du manquement.

